

Avis public
Demande de dérogation mineure

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018, à 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare, de la nature et de l'effet de deux demandes de dérogation mineure concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

1. Propriété sise au 245, avenue Sainte-Brigitte (composé du lot 5 584 584)

Le but de cette demande est de rendre réputé conforme la marge avant d'un bâtiment principal à 2,92 mètres de la ligne avant de propriété au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que précisé à l'article 4.5.1 du *Règlement 455-04 - Règlement de zonage* (grille de zonage pour la zone M-2).

2. Propriété sise au 389, avenue Sainte-Brigitte (composé du lot 5 586 313)

Le but de cette demande est de rendre réputé conforme la marge avant d'un bâtiment principal à 6,91 mètres de la ligne avant de propriété au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que précisé à l'article 4.5.1 du *Règlement 455-04 - Règlement de zonage* (grille de zonage pour la zone M-10).

- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections aux projets précités en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 20^e jour d'avril de l'an 2018.

La greffière
Caroline Nadeau, avocate, OMA